

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-978/15/BC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Mondial "La Marseillaise à Pétanque" 2015 et approbation d'une convention

DCOM 15/13170/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Du 5 au 9 juillet 2015, se déroulera à Marseille, le Mondial « La Marseillaise à Pétanque ». Critérium national de pétanque à son origine, devenu international, ce concours a pris l'appellation de « Mondial» depuis dix ans.

Cette grande manifestation sportive populaire réunit plus de 10 000 joueurs et 150 000 spectateurs au Parc Borély, puis dans une vingtaine de sites préparés à cet effet, à travers toute la ville, jusqu'à la finale qui aura lieu en nocturne sur le Vieux Port.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre des opérations éco-citoyennes, avec en particulier l'organisation de la collecte, l'installation de containers de tri sélectif, et le déploiement d'agents qui sensibilisent le public au tri des déchets.

Ainsi, cet événement est l'occasion pour MPM de mener une opération de promotion et de valorisation du tri sélectif.

La manifestation se déroulant sur la semaine, le volume des déchets produits et collectés par jour est évalué comme suit :

Dimanche :

Poids collecté attendu bacs jaune TRI 380 kg

Poids collecté attendu verre 750kg

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Mai 2015

Lundi :

Poids collecté attendu Bacs jaune TRI 200 kg

Mardi :

Poids collecté attendu Bacs jaune TRI 260 kg

Poids collecté attendu PAV verre 500 kg

jeudi :

Poids collecté attendu Bacs jaune TRI 200 kg

Poids collecté attendu PAV verre 360 kg

Soit 1 610 Kg attendus pour la collecte du verre .

De nombreux moyens logistiques de MPM sont mis gracieusement à la disposition de l'organisateur en matière de barrièrage, de propreté, de tri et d'occupation du domaine public et affichage.

En tant que partenaire, Marseille Provence Métropole bénéficie d'une large couverture publicitaire.

Le plan de financement prévisionnel de la manifestation est le suivant :

- Subventions :	
o MPM	100 000 euros
o Ville de Marseille	150 000 euros
o Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur	180 000 euros
o Conseil Général des Bouches-du-Rhône	600 000 euros
o Partenariat comité régional de Tourisme	50 000 euros
o partenariats	85 000 euros
o engagements	40 000 euros
 - Prestations en nature	 91 333 euros
(Mise à disposition gratuite de moyens logistiques et humains de MPM)	
 - Vente de produits finis	 6 000 euros
 TOTAL :	 1 302 333 euros

Les charges sont les suivantes :

- Achats	3 000 euros
- Location de matériel,	215 000 euros
- Entretien et réparations	240 000 euros
- documentations, études, recherches	11000 euros
- Animations et sécurité	155 000 euros
- Publicité, communication	173 000 euros
- Missions, réceptions, déplacements, transports publics	234 000 euros
- Dotations, prix et primes, indemnités	180 000 euros
- Moyens logistiques et humains	91 333 euros

TOTAL **1 302 333 euros**

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Mai 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de la manifestation en matière de promotion de MPM et de la valorisation du tri,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de Marseille Provence Métropole d'un montant de 191 333 euros, répartis comme suit :

- 100 000 euros sous forme de subvention directe,
- 91 333 euros sous forme de mise à disposition de moyens logistiques et humains à l'organisation du Mondial La marseillaise à Pétanque.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association Mondial la Marseillaise à Pétanque.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Fonction 023 nature 6574 sous politique A 710

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Mai 2015